De nombreuses réunions ont été tenues. Partout la grève fut acclamée.

On ne signale aucun incident.

LES POUVOIRS PUBLICS ANNONCENT 18.500 GREVISTES

Les Pouvoirs publics annoncent 18.500 grévistes, se répartissant comme suit : bâtiment, 5.000; ponts et chaussées, 2.500; Nord-Est et Blanc-Misseron, 2.000; travaux des chemins de fer, 2.000; T. P. U., 6.000; divers, 1.000; au total, 18.500.

Les Pouvoirs publics avouent 18.500 grévistes. Ils sont bien en-dessous de la vérité...

LA REUNION DES GREVISTES

Les grévistes ont tenu, jeudi après-midi, une imposante réunion, salle des Académies.

Les camarades Dormans, Schwalus, délégués belges, de la province de Mons, firent une causerie qui obtint beaucoup de succès.

Ces délégués invitèrent les grévistes à ne reprendre le travail qu'après avoir obtenu pleine et entière satisfaction.

Hoyez, du Syndicat des Métallurgistes, déclara que les grévistes pouvaient compter sur son secours.

Il aidera, par tous les moyens possibles, les chômeurs. Lui aussi est acclamé.

Un ordre du jour approuvant les déclarations des orateurs et votant la continuation de la grève à outrance, fut adopté à l'unanimité.

***

A la sortie de la réunion, une imposante manifestation s'est déroulée dans les rues de la ville.

Il n'y eut aucun incident.

A Fresnes

SOLIDARITE

Au cours d'une réunion faite à Fresnes, une quête au profit du camarade Penet, victime de l'explosion d'une grenade, a produit une somme de 125 francs.

Toutes nos félicitations pour cet acte de solidarité.

A Crespin

UN ORDRE DU JOUR

« Les camarades en grève, réunis au nombre de 800, après avoir entendu le camarade Dormans, secrétaire général d'Hornu, dans ses indications sur la marche à suivre dans la grève que les patrons ont imposée, ne songeant qu'à remplir leurs coffres-forts, s'engagent à poursuivre la lutte jusqu'à complète satisfaction, et se séparent aux cris de « Vive la grève ! A bas les traîtres ! Vive l'Internationale ouvrière ! »

Le Secrétaire : ZELLER Jean-Baptiste.

A Rœulx

REUNION DES OUVRIERS DES T. P. U.

Les ouvriers occupés aux T. P. U. de la commune de Roeulx se sont réunis le mercredi 29 octobre, à onze heures du matin, salle Carlier Jean-Baptiste.

Le camarade Clément, qui a tenu à assister à la réunion, est acclamé président, ayant comme assesseurs les citoyens Richez Ch., et Hotié Auguste.

Le camarade Clément informe l'assemblée que le citoyen Troquenet, retenu pour une cause urgente, s'est fait remplacer par l'ami Doloré, qui lit-il, quoique jeune militant, a déjà fourni ses preuves pour la cause du prolétariat.

Puis la parole est donnée au camarade Richez Jean-Marie, qui rend compte de son mandat au Congrès de Sin-le-Noble. Richez tient à faire remarquer qu'au Congrès de Sin-le-Noble des discussions très animées s'échangèrent de part et d'autre entre délégués des mineurs et délégués des T. P. U. Néanmoins, dit-il, à l'unanimité, le Congrès vota la grève générale.

Puis, le citoyen Doloré, délégué des Métaux, rappelle les causes primordiales qui occasionnèrent la grève actuelle. Il donne lecture de certains barèmes qui manquent d'équité et ne donnent pas satisfaction aux desiderata des ouvriers. Le patronat cupide cherche à diviser les ouvriers sur le champ du travail en leur imposant de multiples catégories de salaires.

L'égoïsme, dit-il, ne doit plus exister au sein de la classe qui produit ; c'est pourquoi nous conduirons la bataille jusqu'au bout pour l'application d'un barème qui nous donnera l'unification des salaires pour chaque catégorie respective.

L'orateur fait un long exposé de la situation que les Pouvoirs publics se réservent d'imposer à la classe ouvrière du Département du Nord, sous la conduite de leur général en chef Nau-din, préfet du Nord.

Il prononce enfin un réquisitoire très serré contre des exploiteurs de tous genres qui, pendant la guerre, ont amassé des fortunes colossales au détriment de la collectivité, et qui, toujours de plus en plus assoiffés d'or, veulent poursuivre leur besogne toute de honte et de mépris. En terminant, il adjure les ouvriers de poursuivre le mouvement jusqu'à complète satisfaction.

L'assemblée vote ensuite l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers occupés aux T. P. U. de la commune de Roeulx, après avoir entendu les camarades Richez et Doloré, considérant qu'en principe la lutte engagée contre le capitaliste exploiteur doit toujours se mener avec la plus grande discipline dans les rangs de la classe ouvrière pour la satisfaction générale de tous les exploités, s'engagent à se maintenir plus fortement que jamais dans le sein de l'organisation syndicale pour la réalisation de toutes leurs aspirations, décident de soutenir la grève jusqu'au bout, et demandent la mise en disponibilité du Préfet du Nord ».

A Condé

Les grévistes demandent le départ du Préfet

Mardi a eu lieu, au Théâtre municipal, une importante réunion des ouvriers grévistes, sous la présidence du camarade Ch. Hourriez, avec, comme assesseurs, les camarades Murez, Mariage et Chomy.

Plus de 1.000 ouvriers étaient venus écouter les camarades Marissal et Gosselin qui firent un exposé de la situation générale.

A la suite de cette importante réunion, l'ordre du jour suivant fut adopté à l'unanimité :

« Les camarades en grève du bâtiment de Condé et environs, réunis au théâtre municipal, après avoir entendu le compte-rendu du camarade Chomy, délégué à la réunion des Secrétaires Syndicaux qui s'est tenue à Lille, le 25 courant, ainsi que l'exposé des camarades Hovez, Marissal, Gosselin et Masson, maçon d'Escaudpont, prennent acte de l'engagement de ce dernier de respecter intégralement les 8 heures. Constatent avec joie, que le mouvement gréviste s'étend de plus en plus ; Envoient leur salut fraternel aux camarades en grève, pour de justes revendications.

Remercient de tout cœur leurs dévoués camarades à la tête du mouvement contre l'attitude scandaleuse du Préfet du Nord qui cherche par tous les moyens d'étrangler la classe ouvrière.

Demandent, dans l'intérêt supérieur de notre département, le retrait de ce fonctionnaire dont la façon d'agir est nuisible, à tous les points vue, au développement et à la remise en état du département du Nord ; le rendent complètement responsable du mouvement gréviste en cours et constatent, une fois de plus, l'incapacité administrative de ce fonctionnaire.

S'engagent à poursuivre la grève jusqu'à complète satisfaction, c'est-à-dire les heures intégrales, la suppression du travail à la tâche et l'application du barème de la Marne.

S'engagent également à intervenir près des camarades qui n'ont pas encore compris leur devoir. Se séparent aux cris de : Vive la grève. Vive le Syndicat ! »

A Esquerchin

Les camarades d'Esquerchin, réunis mercredi à midi, après avoir entendu le camarade Parsy, secrétaire de la 1re Section de Cuincy, qui leur donna un petit aperçu de la situation, ont voté l'ordre du jour suivant :

« Les camarades syndiqués d'Esquerchin s'engagent à la grève à outrance jusqu'à complète satisfaction, et adressent l'expression de leur mépris aux quelques mauvais camarades qui ont agi en faux-frères en reprenant le travail avant d'avoir reçu l'ordre du Syndicat.

Votent également un blâme à l'adresse de M. Naudin, préfet du Nord.

Se séparent aux cris de « Vive le Syndicat ! et vive la grève générale ! »

A Marchiennes

BEL EXEMPLE DE SOLIDARITE

A la réunion de mardi 690 ouvriers syndiqués ont fait pointer leur carte. La force syndicale s'affermit chaque jour. Plus de 300 adhérents se sont fait inscrire au cours des 4 dernières journées.

Après les explications du secrétaire, sur la lenteur apportée par les divers services dans le solutionnement des justes revendications, l'assemblée vote à l'unanimité la continuation de la grève jusqu'à complète satisfaction et quitte la salle aux cris de : vive le Syndicat ! Guerre aux renégats !

Le secrétaire : LANCIAUX Michel.

Les responsables de la Guerre

On télégraphie de Berlin :

« La deuxième sous-commission de la commission d'enquête sur les responsabilités de la guerre reprendra ses travaux demain, 31 octobre.

La séance débutera par l'interrogatoire sensationnel de l'ex-chancelier, M. Bethman-Holweg, dont les déclarations, après celles de M. Bernstof, sont attendues avec curiosité.

Cet interrogatoire portera principalement sur la visite que l'ancien chancelier fit au Grand Quartier général après la réception de la dépêche d'avertissement de M. Bernstof, en janvier 1917.

Les cercles bien informés déclarent que M. Bethman-Holweg était parti pour Bless, plein de bonnes intentions, et désireux de sauver la situation, en rattachant les ouvertures de paix de l'Allemagne aux propositions du président Wilson, mais le chancelier avait dû reconnaître qu'il arrivait trop tard, car le G. Q. G. avait décidé de jouer sa dernière carte, en déclarant la guerre sous-marine à outrance, avec l'approbation de l'empereur.

Il sera intéressant d'entendre les déclarations de M. Bethman-Holweg, et d'apprendre pourquoi il était resté à son poste, malgré l'échec de sa politique, alors qu'il comptait, aux yeux de l'Amérique, comme coupable de duplicité ».

Le mystère persiste dans l'Affaire Cadiou

Les témoignages semblent l'embrouiller à plaisir

Malgré le temps gris et triste, il y a toujours grosse affluence aux audiences de cette affaire sensationnelle.

Avant de prendre place, l'inculpé Pierre serra la main à ses avocats. Le premier témoin appelé : M. Varenne dit « ....Je me retranche derrière le secret professionnel pour ne rien dire. »

On entend ensuite le fameux témoin Chaunard, qui raconte que Cadiou fut assissné par 6 individus masqués, parmi lesquels 2 ecclésiastiques. La Cour juge inutile, d'accord avec la défense, d'insister sur cette déposition rocambolesque.

M. Barseau, avocat à Morlaix croit que Cadiou a disparu à Morlaix.

Des témoins croient savoir que l'enquête de la brigade mobile a été entravée.

Le docteur Rousseau, médecin-légiste à Brest donne les résultats de la première autopsie qui fut faite, et explique pourquoi elle fut incomplète. — Il dit, en terminant, avoir constaté sur les chaussures de Cadiou, des traces de coton.

Le procureur fait remarquer que si ce fait est exact, il prouve que Cadiou fut tué en sortant de son usine, mais Me Henri Robert refute en disant ces traces de coton proviennent du tampon avec lequel l'expert de Brest a essuyé les chaussures après les avoir lavées.

Le médecin-légiste Paul, du Parquet de la Seine dépose à son tour longuement sur les constatations et résultats de la deuxième autopsie.

L'armurier Grivolad confirme les résultats des expertises, relatives à l'arme homicide.

L'accusé Pierre parait suivre ces dépositions avec son indifférence ordinaire. Le commissaire Bouquier, de la brigade mobile de Rennes vient déclarer qu'il a été impressionné par les déclarations des témoins de Morlaix, et ajoute qu'il croit à l'innocence de l'ingénieur Pierre.

Me Henri Robert ne manque pas de signaler cette heureuse constation que les policiers ne sont pas toujours les auxiliaires de l'accusation, et il rend hommage à l'indépendance du commissaire Bouquier.

M. Brisset, inspecteur de la brigade mobile met en cause dans sa déposition, le commissaire Lecoz, qui aurait tenu sous le secret, les confidences de M. Cloarec, député de Morlaix.

M. Lecoz appelé, déclare que M. le député Cloarec lui a dit de cesser ses recherches à Morlaix, et d'orienter son enquête vers le groupe des acteurs de l'affaire Cadiou. Cette déclaration produit une vive sensation dans l'auditoire.

LA REDDITION DE MAUBEUGE

Le Général Fournier a-t-il fait tout son devoir ?

IL VA ETRE JUGE AVEC 28 DE SES OFFICIERS PAR UN CONSEIL DE GUERRE SPECIAL

Paris, 20 octobre. — On sait que le général Fournier ancien Gouverneur de Maubeuge qui le 7 septembre 1914 rendit cette place aux Allemands après un siège de 14 jours, comparaîtra le 4 novembre prochain devant un conseil de guerre spécial réuni au Palais de Justice et présidé par le général de division Maistre, ancien commandant du corps d'armée du Nord, remplaçant un des maréchaux de France empêché.

Le général Fournier est accusé de capitulation avec l'ennemi et reddition de la Place, crime prévu et puni par l'article 209 de la loi du 5 juin 1857. Cet article est ainsi conçu :

Est puni, de mort avec dégradation militaire, tout gouverneur ou commandant qui mis en jugement par avis du conseil d'enquête est reconnu coupable d'avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place qui lui était confiée sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait et sans avoir fait tout ce que lui prescrivait le devoir et l'honneur.

C'est à 6 heures du soir que le 7 septembre 1914, après 14 jours de bombardement que Maubeuge avait capitulé, mais par article 16 des clauses de redditon, le général Von Zwhel déclarait que pour reconnaître la courageuse défense de la garnison, il laissait son épée au général Fournier, gouverneur de la place de Maubeuge. Prisonnier de guerre, le général Fournier fut envoyé en captivité à la forteresse de Brunkenkoff, puis dans l'un des forts de Metz en représaille des bombardements que nos avions faisaient subir aux ouvrages militaires de la forteresse de Lorraine.

Rentré en France après l'armistice du 11 novembre 1918, le général Fournier attendait à Lyon le jour de sa comparution devant le Conseil d'enquête.

On se rappelle que le général Fournier avait été déféré au Conseil d'enquête présidé par le général Guillaumat, gouverneur militaire de Paris qui s'était réuni aux Invalides en juin et juillet dernier. Au cours des débats qui eurent lieu à huis clos on entendit de nombreux témoins et notamment le maréchal Joffre. Après quoi le conseil d'enquête émit suivant l'usage un simple avis lequel fut transmis au ministre de la guerre. C'est ce dernier qui décida de renvoyer le général Fournier devant un conseil de guerre spécial.

Le ministre en temps délivra un ordre d'informer contre 28 officiers supérieurs et subalternes de la place de Maubeuge pour capitulation et abandon de poste. Ils vont être prochainement inculpés et interrogés par le capitain Mangin-Bocquet, rapporteur auprès du deuxième conseil de guerre. Lesdits officiers tembent sous le coup des articles 210 et 213 du code de justice militaire qui prévoit la peine de mort ou l'emprisonnement à temps.

L'audience du 4 novembre devra être brève. On y lira des pièces de procédures puis le renvoi sera prononcé simplement pour permettre au capitaine Mangin-Bocquet de terminer son instruction.

Les Roches n'éxécutent pas les clauses de l'armistice

Paris, 30 octobre. — Le Conseil suprême des alliés s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Stephen Pichon. Il a continué l'examen des questions relatives à la non exécution par les allemands des clauses de l'armistice. Il a notamment examiné le texte du protocole à faire signer par le Gouvernement allemand avant la mise en vigueur du traité protocole comportant pour l'Allemagne l'obligation d'exécuter les clauses de l'armistice auxquelles ne se réfèrent pas le traité de paix. Il a envisagé également les réparations à demander au gouvernement allemand pour le coulage des unités navales allemandes à Scapa Flow.

Le Conseil suprême qui ne siègera pas demain se réunira samedi.

Le Comité de coordination lui présentera ce jour l'ensemble des rapports établis par les commissions en réponse aux observations de la délégation bulgare.

Ils réclament leurs prisonniers

Berlin, 30 octobre. — Le gouvernement allemand a demandé à Paris des explications au sujet du retard apporté au rapatriement des prisonniers de guerre.

AU COMITÉ TECHNIQUE DES DOMMAGES DE GUERRE

LES BAREMES

La troisième réunion de la 5e section du Comité technique des dommages de guerre (section commerciale) a eu lieu mercredi à la Préfecture du Nord.

M. René Lefebvre présidait, assisté de M. Joseph Lebembre, secrétaire général.

M. Lefebvre fit connaître que plusieurs des Sections ont terminé leurs travaux et soumit à l'approbation de la Commission les barèmes qui lui ont été communiqués en vue de leur approbation.

Après diverses observations présentées par M. Tafin, président de la sous-commission de l'Alimentation et Luneau, président de la sous-commission de l'Habillement, les barèmes présentés par ces deux sous-commissions furent approuvés.

Diverses remarques furent présentées ensuite concernant l'établissement des barèmes des autres sections et l'assemblée émit unanimement le vœu que pour bien préciser la distinction qui existe entre les barèmes industriels et les barèmes commerciaux, tout ce qui concerne ces derniers, même s'ils ont été établis par la section industrielle, soit communiqué à la 5e section, pour permettre d'échelonner d'une façon rationnelle les différentes catégories de dommages.

La prochaine réunion de la section fut fixée au mercredi 19 novembre, le président insista pour qu'à cette date, les trois sous-commissions qui n'ont pas terminé leurs travaux puissent les apporter intégralement achevés.

La Médaille de la Victoire

LES COMBATTANTS PEUVENT LA PORTER

Paris, 30 octobre. — Le projet de loi qui institue une médaille commémorative interalliée, dite Médaille de la Victoire, n'a pu être voté par le Parlement avant la clôture de la session. Afin de ne pas priver plus longtemps les combattants de cette décoration, le Président du Conseil, Ministre de la Guerre, a décidé de les autoriser, par un décret qui paraîtra demain au « Journal Officiel », à porter dès à présent le ruban. Une instruction qui paraîtra incessamment donnera la liste des unités combattantes ou assimilées dans lesquelles il est nécessaire d'avoir servi pendant trois mois pour avoir droit au port du ruban. Cette instruction donnera en outre les formalités à remplir pour la régularisation du port de cet insigne.

Incidents à Mayence

BOCHES CONTRE FRANÇAIS

Mayence, 30 octobre. — Le stade militaire de Mayence avait été prêté à la société locale, mais pendant le match de dimanche, l'équipe française, ignorant cette autorisation, se présenta. Les Français, entourés, furent violemment injuriés par les joueurs et les civils. Des rixes furent évitées par la retraite des Français. Une enquête a amené l'interdiction de l'ouverture du match sans autorisation spéciale.

LES AMÉRICAINS S'EN VONT

Brest, 30 octobre. — Trois transports destinés à rapatrier les derniers contingents américains sont arrivés ici.

UN MÉCÈNE ANONYME

On mande de New-York, à la Chicago Tribune le 28 octobre qu'un bienfaiteur anonyme a donné 100.000 dolars pour restaurer la bibliothèque de Louvain.

Comment voteront les Réfugiés ?

DES DISPOSITIONS SPECIALES SONT PRISES POUR CES ELECTEURS

M. Nail, garde des sceaux, vient d'adresser au président des tribunaux des chefs-lieu du département, une circulaire leur précisant le mode d'application de la loi du 20 octobre 1919, concernant l'envoi et la distribution de bulletins de vote et circulaires électorales.

La circulaire donne les indications suivantes relatives au vote des réfugiés : la loi du 18 octobre 1919 a institué une procédure spéciale pour permettre aux réfugiés de prendre part aux opérations électorales dans les communes de leur département d'origine. Il y a donc lieu de prévoir des dispositions particulières pour que puisse parvenir dans les lieux de refuge disséminés dans tous les départements, un bulletin de circulaire concernant les élections législatives dans les départements suivants : Aisne, Ardennes, Marnes, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme, Vosges. A cet effet, les commissions de ces dix départements trouveront à la préfecture un état indiquant le nombre approximatif des électeurs originaires du département réfugié dans chacun des autres départements. Des enveloppes contenant les bulletins et circulaires en qualité égale à ce nombre d'électeurs et timbrées pour en indiquer la provenance, seront adressées à la Commission de chacun des départements, lieu de refuge. La commission trouvera à la préfecture la liste nominative des réfugiés connus, classés par département et aura ainsi tous les éléments nécessaires pour faire parvenir les plis aux intéressés.

Charbon, Pétrole et Essence

IL Y EN A DES MONTAGNES AU HAVRE

Les arrivages de combustible sont de plus en plus nombreux au Havre.

Les navires américains apportent régulièrement de la houille. Ces deux derniers jours, des navires sont arrivés avec des greniers de charbon.

On reçoit d'une façon normale des charbons d'Angleterre et d'autres provenances. Les déchargements sont poussés avec activité, même le dimanche.

Sur certains quais, il y a de vraies montagnes de charbon, qui n'attend que l'arrivée des wagons pour être transporté vers l'intérieur.

Non seulement on reçoit de grandes quantités de charbon, mais des navires sont entrés hier avec des combustibles liquides de remplacement. Ils sont, en effet, chargés de pétrole et d'essence.

On n'avait pas vu, depuis la guerre, de telles importations de combustibles de toutes sortes.

D'autres navires ont à débarquer dans le port, un grenier de gazéoline.

Le trafiquant de monnaies ira en prison

IL PAIERA AUSSI DE L'AMENDE ET PERDRA LES SOMMES SAISIES

Paris, 30 octobre. — La première affaire de trafic de monnaies a été appelée aujourd'hui devant la huitième Chambre correctionnelle présidée par M. Larcher. Un représentant de commerce M. Michel était poursuivi pour avoir le huit octobre dernier échanger à la porte Maillot avec un receveur des tramways Pierre Corbin, également poursuivi, un billet de 100 fr. contre 100 fr. de monnaie divisionnaire, Corbin avait reçu une prime de 1 %.

Pris sur le fait à la suite d'une longue surveillance, ils n'ont pu nier leurs délits.

Dans a même journée Michel avait procédé trois fois son trafic. Paul Michel était porteur de 382 fr. de monnaie et de 1.320 fr. de billets. Une perquisition chez lui a amené la découverte de 958 fr. de monnaie divisionnaire.

Le tribunal a titre d'exemple a condamné Paul Michel à 4 mois de prison et à 1.000 fr. d'amende et à la confiscation des sommes saisies. Pierre Corbin a été condamné à 2 mois de prison et 50 fr. d'amende.

Rotschild est plus riche de 9 millions 120.000 francs

LA VICTOIRE DE DEUX CHEVAUX DE COURSE LUI A RAPPORTE CETTE SOMME

Londres, 30 octobre. — La victoire de « Brigand » dans le Cambridge shire, hier a fourni, à M. John de Rotchid, l'occasion d'ajouter quelques millions à sa fortune. La veille l'opulent éleveur avait gagné 8 milles livres, sur « Tagrag. » Il décida de placer cette somme sur « Brigand » dont la cote dépassait 40 contre un.

On évalue le montant de ce gain à 240 milles livres soit au cours du jour 9 millions 120 milles francs.

Réunion électorale mouvementée à Roubaix

OBSTRUCTION SYSTEMATIQUE. — LES CANDIDATS DE LA FEDERATION REPUBLICAINE NE PEUVENT EXPOSER LEUR PROGRAMME.

Les candidats de la Fédération Républicaine, MM. Loucheur, Daniel Vincent, l'abbé Lemire, Karl Delesalle, etc., devaient prendre, hier, à huit heures et demie, la parole pour exposer leur programme électoral, salle du Palace, Grande-Rue, à Roubaix.

Par suite d'une obstruction systématique, que n'ont pu faire fléchir les citoyens Lebas, maire de Roubaix, et Lefebvre, adjoint au maire, qui ont vainement réclamé pour leurs concurrents républicains le droit d'exposer leur programme, M. Loucheur n'a pas pu prendre la parole.

La réunion a été dissoute.

Les candidats de la Fédération Républicaine ont ensuite tenu une réunion privée, au cours de laquelle ils ont rédigé une protestations, que l'heure tardive à laquelle elle nous parvient, nous empêche de publier aujourd'hui.

Le Sénateur et le Député iront sur le terrain

Avignon, 30 octobre. — Un vif incident a éclaté dans un café entre M. Maurau, sénateur et M. Gaillard, ancien député du Vaucluse. A la suite de cet incident un échange de témoins a eu lieu.

LA LETTRE D'UNE DÉNONCIATRICE

ELLE L'AMENE DEVANT LE CONSEIL DE GUERRE

Après avoir entendu tous les témoins, le lieutenant Zwilling, substitut au premier conseil de guerre, vient de terminer l'instruction de l'affaire Versavelle Ernestine, 52 ans, femme Denry, de Tourcoing, qui sera jugée prochainement.

Dans la maison contiguë à celle qu'habitaient les Denry, vivait un nommé Vaneste Joseph, âgé de 33 ans, évadé d'un bataillon de travailleurs, qui avait trouvé refuge chez Mme Detaille.

Obéissant sans doute à un mouvement de jalousie ou de vengeance, Versavelle Ernestine écrivit une lettre à la Kommandantur pour dénoncer l'évadé, mais la lettre, qui fut portée à la boîte par sa fille, accompagnée de son amie Pauline, qui eurent durant toute la guerre une conduite ignoble, tomba à terre et fut ramassée par les demoiselles Ladessou, qui la gardèrent précieusement.

Le lieutenant Zwilling est maintenant en possession de l'original même, dont nous reproduisons le texte :

« Kommandantur. — Je vous avertis qu'il y a un « évadé 33 rue de Riga. Il travaille toujours dans « le grenier, la porte est toujours fermée, il refuse « toujours du logement aux soldats allemands. « Surtout le policier doit veiller derrière la mai- « son ».

Vaneste fut prévenu par ces demoiselles et disparut, mais, quelques jours après, il était arrêté, condamné à trois mois de prison et envoyé dans un bataillon de discipline.

La femme Versavelle, qui sera jugée prochainement, a reconnu avoir écrit cette lettre et a passé des aveux complets.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Un jugement intéresssant sur la spéculation illicite

Le 10 septembre 1919, M. Dambiez, commissaire de police à Armentières, verbalisait, pour spéculation illicite, contre la femme Croquette Hélène, épouse Dezitter, marchande de quatre-saisons, rue Sadi-Carnot, à Armentières. Il lui reprochait d'avoir vendu du beurre au prix de 16 fr. le kilo, alors que le prix taxé était de 12 fr., et le prix normal, dans la localité, de 14 fr.

Pour sa défense, la prévenue, à l'audience correctionnelle d'hier, invoquait en bonne foi, alléguant qu'elle avait payé son beurre 15 fr. 80 le kilo, chiffre, qui d'ailleurs, n'est pas contesté, malgré l'absence de factures, par l'honorable représentant du ministère public, M. Gruyeust, substitut du procureur de la République.

Se basant sur le rapport de M. le conseiller Courtin, dans un arrêt de cassation du 21 juin 1918, M. le substitut Gruyeust, en quelques phrases nettes et énergiques, indiqua au tribunal que, pour apprécier le délit, il y avait lieu de rapprocher le prix de vente imposé par la délinquante, avec ceux qui avaient cours à la même époque dans la commune d'Armentières, — et il aboutit à cette constatation que le prix pratiqué par la femme Croquette était sensiblement supérieur à ceux pratiqués dans la commune et ses environs. — D'où il résulte une infraction aux termes de l'article 10 de la loi du 20 avril 1916, dont il demande l'application.

Le tribunal, présidé par M. le président Godart, fit siennes les conclusions de M. le substitut Gruyeust et condamna la prévenue à 25 francs d'amende.

CONCLUSION. — N'achetez pas au-dessus des cours normaux ; vous faites, de ce fait, une double mauvaise opération : qui vous mène en correctionnelle et qui fausse les prix imposés aux consommateurs.

F. L.

LE SOUS-PRÉFET DE MONTMORILLON

IL RESTERA DANS LE PAS-DE-CALAIS

Est nommé sous-préfet de Montmorillon, M Bertin Ledoux, chef du cabinet du Préfet du Pas-de-Calais. Demeure chargé de l'intérim de la Sous-Préfecture de Montmorillon, M. Demant, en remplacement de M. Bertin Ledoux, mis à la disposition du Préfet du Pas-de-Calais.

A AVION

Un accident mortel en gare

L'ouvrier mineur Hulot Henri, âgé de 36 ans, originaire d'Avion, réfugié à Bruay, était venu visiter les ruines de son malheureux village.

Il traversait le passage à niveau de l'ancienne gare, quand il fut surpris par un train de marchandises venant d'Arras, et se dirigeant sur Lens.

Le malheureux a été relevé complètement déchiqueté.

LILLE

INCURIE

Les lourdes pluies d'automne sont arrivées. Partout l'eau ruisselle et forme avec les feuilles mortes, tombées des arbres, de nos boulevards et de nos parcs, des bourbiers froids et gluants.

Ce temps si peu favorable était prévu, on l'attendait. Et qu'a-t-on fait pour en préserver ce qui devait en être préservé ?

Rien !

Le passant qui dirige ses pas hâtifs du côté de la Citadelle est navré d'un spectacle révoltant qui ne laisse pas de l'émouvoir. Là-bas, en effet, à droite du pont, le long des quais de la Deûle, comme des prisonniers entourés de hauts fils de fer barbelés, des véhicules autrefois gris-bleu se reposent depuis longtemps des fatigues de la grande guerre.

Ils ont tous bien souffert, hélas ! les pauvres camions !

Beaucoup d'entre eux, glorieux blessés, ont laissé, sur les champs de bataille, des parties de leur corps usagé.

N'ont-ils donc pas été suffisamment endommagés ? La guerre, pour eux, a-t-elle été trop clémente, pour leur réserver un sort tellement indigne ?

Veut-on décidément que la pluie et les intempéries rongent leurs pauvres derniers restes au point de les rendre tout à fait inutilisables ? On est forcé de le croire.

Spectacle lamentable, ils sont là, s'appuyant l'un sur l'autre. Les capots relevés, bâillant vers le ciel gris, découvrant les moteurs — peut-on encore leur donner ce nom ? — semblent inviter l'eau à pénétrer à volonté. A droite une roue gît dans la boue, à gauche c'est un pneu qui pourrit. Partout, barres de fer et accessoires jonchent le sol. Çà et là une bâche, jetée négligemment, semble vouloir couvrir quelque objet précieux, contre les rigueurs de la saison hivernale. Mais, hélas ! ce soin n'a pas été pris, et si elle semble apparemment remplir ce rôle préservateur, c'est que le souffle du vent l'y a contrainte.

Des caisses, des bidons vides, des madriers, encombrent les faibles espaces restés vides dans l'enceinte, tandis que les feuilles mortes tombant des arbres de l'avenue de la Citadelle viennent camoufler ce véritable champ de bataille, qui semble avoir été abandonné en toute hâte par une armée en déroute.

Il y aura tantôt un mois, des écriteaux étaient appendus à chaque véhicule, portant le prix d'adjudication.

Quoique n'étant pas très experts en la matière, nous fûmes en ce temps frappés des prix d'estimation qui nous parurent plus qu'excessifs !

En effet, nous vîmes tel chassis de voiturette, avec quelques débris de moteurs estimés pour la somme de deux mille francs. Des limousines aux roues privées de jantes, aux châssis broyés et tordus, à la carrosserie lamentablement « amochée », étaient mis en vente 5, 6 et 7.000 francs.

Résultat : Les véhicules automobiles n'ont pas trouvé d'acquéreur. Ils sont encore là au seuil de l'hiver et y resteront longtemps encore. Il est vrai que la pluie leur donnant une jolie teinte rougeâtre distinguée augmentera peut-être leur valeur !

Que pense-t-on faire de tout ce matériel ?

Qu'attend-on pour le liquider ? Qu'il ne forme plus qu'un tas de ferraille inutilisable ? Il n'en est plus déjà si loin.

M. D.

Lille la Nuit

UN PASSANT ATTAQUE

Un ouvrier ébarbeur, M. Désiré Delahaye, 34 ans, demeurant 31 bis, rue Saint-Bernard, revenait vers neuf heures et demie du soir de Canteleu, où il était allé reconduire sa sœur, et regagnait son domicile le plus tranquillement du monde.

Alors qu'il arrivait à l'angle des rues de la Bassée et de Canteleu, un individu surgit soudain devant lui et lui demanda du feu.

M. Delahaye n'était pas encore revenu de l'émotion que lui avait causé cette apparition subite, qu'il recevait sur l'occiput un coup de canne. Trois escarpes arrivés à pas de loup derrière lui étaient les auteurs de cette détestable plaisanterie. Ils saisirent l'ébarbeur à bras-le-corps, avec l'intention évidente de lui faire un mauvais parti, et cherchèrent à le terrasser. Cependant, l'intéressé poussa d'une voix retentissante de tels appels « au secours », que ses agresseurs eurent peur, lâchèrent prise et déguerpirent sans avoir eu le temps de rien lui dérober.

M. Delahaye en a été quitte pour une entorse à la cheville gauche, qui entraînera pour lui une incapacité de travail de trois semaines.

La police enquête sur cette affaire.

Le plaignant, étant donné l'obscurité dans laquelle le lieu où se produit l'agression était plongé, n'a pu donner le signalement d'aucun des individus qui l'attaquèrent.

La journée des tamponneurs

UNE FEMME TUEE PAR UNE AUTO

Jeudi, vers neuf heures et demie du matin, l'auto de M. Hubert de Crécy, ingénieur, rue Saint-Etienne, passait rue du Faubourg de Douai, à proximité du passage à niveau, sa voiture renversa Mme veuve Carlier, née Catherine Baré, 48 ans, ménagère, demeurant rue du Faubourg de Douai, 29.

Mme Carlier, qui avait une fracture de l'épaule, et des contusions multiples sur tout le corps, fut transportée en auto à l'Hôpital de la Charité, où elle mourut en arrivant.

Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités.

UNE AUTRE FEMME L'ECHAPPE BELLE

Rue Esquermoise, vers 9 h. 50 du matin, Mme veuve Gardin, 76 ans, ménagère, demeurant cité Philanthropique, 144, voulut traverser la chaussée en face du numéro 17, après le passage d'une auto venant de la Grand'Place. Elle fut renversée par le marche-pied d'une voiture attelée d'un cheval, conduit par M. Jules Dergent, cocher livreur, demeurant 23, rue de la Justice, qui venait en sens inverse.

Mme Gardin s'en est tirée avec quelques contusions insignifiantes.

UN TOURNANT TROP BRUSQUE

A la même heure, un camion de la brasserie Masse-Meurisse, attelé de deux chevaux conduits par le garçon brasseur Alphonse Leleu, demeurant à Marcq-en-Baroeul, rue Pasteur prolongée, 3, venait de la Grand'Place, pour s'engager dans la rue St-Etienne.

L'une des roues du véhicule monta sur le trottoir et arracha quelques planches au panneau de la maison faisant le coin de la rue.

M. Masse-Meurisse fils, qui était présent, s'est engagé à payer la casse.

FEUILLETON DU « REVEIL DU NORD » N° 22

Les Mystères de New-York

GRAND ROMAN-CINÉMA AMÉRICAIN

ADAPTE PAR

PIERRE DECOURCELLE

— Ce n'est pas possible !.. s'exclama Forster... Elle renonce à découvrir les meurtriers de son père !..

— Vous le voyez !.. dit Clarel avec amertume.

— Mais, hier, elle ne vous a rien fait prévoir de pareil ?

— Au contraire !.. La poignée de main qu'elle m'a donnée m'avait semblé contenir un encouragement et même un remerciement. Mais avec les femmes il faut s'attendre à tout ! Ce qu'elles veulent aujourd'hui, elles ne le voudront plus demain !

— Miss Dodge n'a pourtant pas l'air d'une personne qui change si facilement d'opinion...

— Je le croyais comme vous... Il paraît que nous nous trompions...

Il avait repris la lettre sur la table et la relisait pour la troisième fois.

De nouveau son regard s'égara dans le vide... Mais au bout d'un instant ses lèvres s'entr'ouvrirent pour murmurer :

— A moins que...

Et se tournant vers Forster :

— Savez-vous à quelle heure part le rapide pour la Floride ?

— Il y en a deux, un le matin, l'autre le soir... Il me semble difficile que miss Dodge ait pu prendre le train de nuit...

— C'est donc ce matin qu'elle serait partie...

Tandis que Clarel parlait, sa main décrochait le récepteur du téléphone...

— Nous allons le savoir. Le maître d'hôtel ou le valet de chambre doivent pouvoir me renseigner... Allo !... Allo !...

Une vive surprise se peignit tout à coup sur sa physionomie...

— Quoi !... c'est vous, miss Dodge... Oh !... Bonjour !... Vous n'êtes donc pas partie ?...

A l'autre bout du fil, une voix douce répondit :

— Partie !... Mais je n'ai jamais dû m'absenter... Partie pour où ?

— Pour la Floride !...

— Pour la... C'est une idée qui ne me serait jamais venue !... Puis-je vous demander, monsieur Clarel, qui vous a si étrangement renseigné sur mes intentions ?...

— Mais... vous-même !...

— Moi ?...

— Dans la lettre que je viens de recevoir. La lettre où vous me dites de ne plus continuer mes recherches au sujet de la mort de votre père, et que vous renoncez à user de mes services...

— Moi ?.. Mais je ne vous ai pas écrit, cher monsieur !...

— Vous ne m'avez pas...

— Jamais !... Et cela moins que tout autre chose...

Le visage de Justin Clarel exprima un soulagement infini, en même temps qu'une satisfaction profonde.

— En ce cas, miss Dodge, n'en doutons pas ! Ce dernier piège est encore l'œuvre de « La Main qui étreint »... Je serai chez vous dans cinq minutes !...

Il raccrocha l'appareil et se mit à réfléchir. Forster le contemplait sans mot dire.

Le regard subtil de Clarel était tombé sur la petite étole rapportée la veille par le docteur Thompson, et demurée sur la table où celui-ci l'avait déposée. D'où, il se fixa de nouveau sur la lettre, reçue un moment plus tôt, et qui, à n'en plus douter, ne pouvait être qu'un faux à l'actif de ses artificieux adversaires.

— Oui !... Oui !... articula-t-il, achevant d'exprimer à haute voix, la pensée qui le hantait... Ce procédé correspond bien à leur manière... Et rien ne dit que ce vol d'Illiside n'est pas aussi leur œuvre... Alors, le second fait découlerait naturellement de l'autre !...

Comme Forster tournait vers lui des yeux étonnés, il